

OBJET

AMENAGEMENT  
ET URBANISME -  
Logement de  
fonction de l'école  
Camille Desmoulins  
- Demande de  
désaffectation.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
01/12/2020

Date d'affichage :  
14/12/2020

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 DÉCEMBRE 2020 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Agnès POTEL représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La Ville est propriétaire d'une maison située 109 rue Camille Desmoulins, cadastrée AX 697p et rattachée au groupe scolaire Camille Desmoulins.

Ce bien, autrefois occupé à titre de logement de fonction, n'est plus utilisé pour les besoins scolaires et se trouve vacant. Sa situation, en bordure de rue et excentrée du groupe scolaire, permet d'envisager sa cession.

Il est donc proposé d'engager la procédure permettant la désaffectation de cette propriété, conformément à la circulaire interministérielle du 25 août 1995 et de le déclasser du domaine public en application de l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales.

Pour ce faire, l'avis du représentant de l'Etat dans le département sur la désaffectation doit être sollicité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) de décider d'émettre un avis favorable à la demande de désaffectation de cette propriété située 109 rue Camille Desmoulins, cadastrée AX 697p ;
- 2°) de solliciter l'avis du représentant de l'Etat sur ladite désaffectation ;
- 3°) d'autoriser Mme le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette décision.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 41 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20201207-51539-DE-1-1

#### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11 décembre 2020

Publication : 14 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

Cadastré AX 697p



